

Inégalités entre sexes face à la pauvreté et à l'emploi. La réponse de l'économie solidaire¹

Guérin Isabelle, IRD (LPE)
ia.querin@wanadoo.fr
06 89 10 28 93

Résumé

Etre mère de famille et sans ressources est un véritable combat : jongler avec l'aide sociale et les « petits boulots » afin de nourrir la famille, négocier avec l'administration pour faire valoir ses droits, s'entraider et s'auto-organiser mais aussi tenter, coûte que coûte, de maintenir sa dignité. L'ampleur, la complexité et la diversité de ces formes de pauvreté sont déroutantes, parfois décourageantes. Il est pourtant possible d'y apporter, non pas des solutions, mais tout au moins des éléments de réponse. C'est du moins le pari de cet ouvrage, construit avant tout sur l'analyse du vécu et des pratiques quotidiennes.

Une première étape consiste à renouveler nos grilles de lecture, et en particulier celles du savoir économique. Construire des indicateurs adaptés d'évaluation des inégalités et de la pauvreté, reconnaître la pluralité des formes d'agir et des formes d'échanges, admettre que démocratie participative, débat public et efficacité économique sont indissociables puisqu'ils se nourrissent mutuellement : ce sont là trois priorités.

Une deuxième étape consiste à analyser les pratiques économiques innovantes et annonciatrices de transformations sociales. L'économie solidaire en fait partie. En revalorisant les activités de réciprocité et de soin à autrui – non plus considérées comme des « vertus » féminines mais comme une responsabilité collective contribuant à l'épanouissement personnel de chacun –, en favorisant l'expression et la revendication de problèmes privés et enfin en jouant un rôle de médiation entre différentes sphères trop souvent pensées comme cloisonnées, les pratiques d'économie solidaire démontrent que la question de la pauvreté féminine et plus généralement celle des inégalités entre sexes, à condition d'admettre qu'elles relèvent d'une responsabilité partagée, ne sont pas une fatalité.

¹ Le texte est un extrait de l'ouvrage *Femmes et Économie solidaire*, paru 2003 aux éditions La Découverte. Il reprend l'introduction et quelques éléments de conclusion.

Au Nord comme au Sud, la pauvreté se féminise et les inégalités entre sexes persistent. Au Nord, les femmes sont plus durement frappées par le chômage ; elles sont plus nombreuses à occuper des emplois précaires et sous-payés ; elles sont davantage exposées à la pauvreté monétaire et au risque de surendettement, ces deux derniers points concernant surtout les mères de famille monoparentale. Au Sud, les femmes sont les premières à payer les coûts sociaux des plans d'ajustement structurel, des restrictions budgétaires publiques et d'une crise qui n'en finit plus. Elles sont aussi de plus en plus nombreuses à assumer le statut de « chef de famille », et pourtant elles ont toujours autant de mal à occuper des emplois salariés ; seule issue possible, l'auto-emploi n'en est pas moins délicat puisqu'elles ont encore un accès limité à la propriété, aux terres ainsi qu'au crédit.

Cette féminisation de la pauvreté oblige à reconsidérer la question en s'appuyant sur deux exigences essentielles : la nécessité de trouver de nouvelles formes de solidarité ; la nécessité également d'élaborer des outils conceptuels permettant de penser la dimension sexuée des inégalités et de la pauvreté. Tout d'abord, comment prendre en compte cette spécificité sexuée ? Faut-il des indicateurs spécifiquement adaptés à la pauvreté féminine ? Ensuite, comment lutter contre cette forme de pauvreté ? Au nom des particularités féminines, notamment celles liées aux obligations familiales, faut-il encourager des modes d'intervention strictement féminins ? Enfin, en dépit de la diversité des contextes, est-ce possible d'apporter des réponses communes ? Si l'on admet que la féminité – comme la masculinité – n'est pas donnée naturellement, mais qu'elle est au contraire une construction sociale et culturelle, l'idée même de « pauvreté féminine » a-t-elle encore un sens ? Tandis qu'ici l'égalité formelle est pratiquement acquise, ailleurs le simple fait d'envisager l'idée d'égalité reste largement lettre morte. La diversité des réponses apportées à la question de l'égalité entre les sexes est telle qu'un questionnement global peut paraître absurde.

Pourtant, nous faisons le pari qu'une réflexion commune est non seulement possible, mais plus encore souhaitable². Au-delà de la disparité des contextes tant économiques, sociaux et culturels que politiques, certaines préoccupations sont finalement similaires et méritent d'être pensées conjointement. La solidarité institutionnalisée des États providence comme la solidarité de proximité des modes d'organisation communautaires ont tendance à s'épuiser. Au Nord, les dysfonctionnements actuels du marché de l'emploi et du dispositif de protection sociale, l'obsolescence des principes de solidarité et des droits sociaux en vigueur montrent les limites d'un système universel de protection. Au Sud, l'effritement des solidarités de proximité et l'émergence de comportements plus individualistes sonnent le glas des systèmes de protection communautaires. Simultanément, l'interdépendance des économies nationales, à travers ce qu'il est convenu d'appeler la « mondialisation », modifie la nature et la territorialité de la question sociale. De nouveaux acteurs apparaissent, combinant une dynamique mondialisée, par le biais des organismes multilatéraux, avec une dynamique locale, par le biais des associations, des organisations non gouvernementales ou encore des collectivités locales. Après avoir été longtemps envisagée de manière cloisonnée au Nord et au Sud, la question sociale soulève donc désormais des interrogations communes.

L'hypothèse défendue ici est la suivante : l'économie solidaire est une réponse possible, tant d'un point de vue conceptuel qu'opérationnel. Jusqu'à présent, l'économie solidaire a surtout été considérée comme un moyen de reformuler l'articulation entre « marché », autorités publiques³ et société civile,

² L'ensemble de cette réflexion est issu d'observations empiriques, collectées principalement sur deux terrains : les régions lyonnaises et du nord de la France, auprès de femmes bénéficiaires de *minima* sociaux, et la région de Thiès au Sénégal, auprès de femmes survivant grâce à une activité de « petit commerce ». L'essentiel des résultats est issu de données quantitatives, obtenus à partir d'enquêtes de type « récits de vie ». Les phénomènes de pauvreté sont bien évidemment complexes, multiples, spécifiques, qu'il s'agisse des sociétés du Nord ou des sociétés du Sud, et au sein de chacune d'entre elles. Cette démarche peut donc paraître *a priori* ambitieuse. Précisons bien que l'analyse comparative ne saurait être une comparaison terme à terme de deux réalités distinctes ; elle revient simplement à confronter ces réalités aux mêmes interprétations théoriques. Dès lors que l'on s'en tient à cet objectif, l'analyse comparative devient un moyen d'éclairer la réflexion. Par rapport au sujet étudié ici, elle permet notamment de mettre en évidence les processus de construction sociale : construction sociale de l'articulation entre marchand et non marchand, construction sociale de l'articulation entre espace privé et espace public, construction sociale des « préférences » féminines.

³ Le terme « autorités publiques » vise à rendre compte des diverses formes de l'action étatique (nationale, mais aussi décentralisée et supranationale). Dans la suite du texte, le terme « État » sera

l'idée étant de « réencastrer » l'économique dans le social et dans le politique [Laville, 1994]. Si l'on souhaite véritablement avancer vers une société plus juste et plus démocratique, la place de la famille et celle des obligations familiales – ainsi que leur articulation avec le triptyque précédent – méritent également d'être repensées. Non seulement les femmes sont souvent les premières actrices des pratiques d'économie solidaire, mais plus encore ces expérimentations, à condition qu'elles soient reconnues à leur juste valeur, offrent une opportunité inédite pour avancer dans la lutte contre les inégalités entre sexes.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE : PRÉCISIONS D'UN CONCEPT

L'économie solidaire a progressivement été définie de manière empirique, à partir des pratiques des acteurs. Au sens le plus large, elle regroupe l'ensemble des initiatives économiques privées (c'est-à-dire autonomes de l'État) et misant sur l'intérêt collectif et la solidarité plutôt que sur la recherche du profit.

Vouloir faire de l'économie non pas un outil de profit mais un instrument au service de la liberté et de la dignité humaine n'est pas complètement original. L'économie solidaire, qui a vu le jour il y a une trentaine d'années, ne fait que renouer avec le mouvement de l'économie sociale, initié au cours du XIX^e siècle en Amérique du Nord et en Europe puis exporté dans les pays du Sud au lendemain des indépendances. Elle s'en distingue toutefois à plusieurs égards, particulièrement par le type d'acteurs qui en est à l'origine. La première génération a été portée au départ par les petits producteurs agricoles et les milieux ouvriers, poussés l'un et l'autre par la nécessité de s'organiser face à la précarisation de leurs conditions et la montée de la marchandisation. De l'après-guerre jusque dans les années soixante-dix, le mouvement ouvrier (surtout syndical), celui des consommateurs – organisé dans les grandes entreprises d'économie sociale (coopératives dans le secteur d'épargne-crédit et la distribution en général) – ainsi que celui des « pauvres » – à travers des associations d'aide et d'entraide – ont constitué le cœur de la mobilisation sociale.

Les femmes n'ont jamais été absentes de ces modes d'organisation. En France, par exemple, on a trop souvent tendance à négliger ou même à oublier le rôle décisif des groupes de femmes dans le mouvement associatif français du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècles. Qu'elles soient d'inspiration laïque ou chrétienne, ces pratiques associatives animées par des femmes visent souvent à « éduquer » le peuple, mais surtout à répondre de manière très pragmatique aux besoins premiers des plus démunis : tuberculose, logements ouvriers insalubres, analphabétisation, manque d'éducation (hygiénique, culturelle, sociale, etc.) et, en outre, certaines d'entre elles sont porteuses d'un véritable projet collectif de société. Dans l'action, expérimentations et requêtes féminines « inventent » les métiers du travail social (éducateur et assistante sociale), elles sont à l'origine des premières écoles professionnelles et des centres sociaux, elles inspirent de nombreuses réformes sociales françaises (notamment dans le domaine des allocations familiales, des congés de maternité, des congés payés, du travail des enfants) dont certaines ont été adoptées sous la pression des revendications des associations [Archambault, 1996 ; Fayet-Scribe, 1990].

Depuis quelques décennies, on assiste de toute évidence à l'éclosion d'une nouvelle vague d'économie sociale. Elle émerge surtout à partir des années 1970 sous la poussée de nouvelles demandes sociales et de nouveaux mouvements sociaux [Defourny *et alii*, 1999 ; Favreau, 1997]. Au sein d'une mobilisation sociale désormais plus diffuse – l'appartenance professionnelle et la nation comme espace de référence ont tendance à s'effriter – certains groupes, parfois relayés par des réseaux, jouent un rôle particulièrement actif : organisations populaires et communautaires, groupes écologiques, groupes de jeunes mais aussi groupes de femmes.

Ces initiatives cherchent d'abord à répondre à de nouveaux besoins (en particulier les services de proximité) et à résoudre des problèmes auxquels ni le marché ni l'action publique ne peuvent – ou ne peuvent plus – répondre de manière satisfaisante : chômage, exclusion et crise des États providence dans les pays du Nord, insécurité alimentaire, non-satisfaction des besoins élémentaires en matière de santé, d'éducation, d'habitat et de services financiers dans les pays du Sud [Defourny *et alii*, 1999]. Mais elles ont également un rôle sociétal dont il faut absolument tenir compte afin de saisir les enjeux dont elles sont porteuses et de mieux penser leur avenir. Historiquement, les sociétés de secours mutuel ont été une préfiguration des systèmes de prévoyance collective et d'assurance sociale qui ont marqué néanmoins employé par souci de simplification.

l'avènement des États providence. Les coopératives de consommation, en même temps que le syndicalisme naissant, ont été un instrument important de l'émancipation ouvrière. En milieu rural, les coopératives de production, d'achat, de commercialisation ou encore de crédit ont largement favorisé le développement des classes paysannes. Les expériences associatives féminines (maisons sociales, centres sociaux) sont à l'origine de la professionnalisation et de la reconnaissance de certains métiers féminins.

Aujourd'hui, au Nord comme au Sud, quel rôle sociétal peut-on attendre des pratiques d'économie solidaire ? Certains n'y voient qu'un secteur de seconde zone, certes convivial et apte à résoudre des problèmes locaux, mais tout juste bon à panser les plaies de l'économie libérale. D'autres voient dans les initiatives d'économie solidaire une opportunité inespérée pour pallier les manques d'un service public déliquéscent ou inexistant. En effet, plus souples, plus créatives, plus proches des populations, les initiatives associatives et coopératives semblent capables, dans certains domaines, d'offrir de meilleurs services que l'État et à moindre coût tandis que, dans d'autres, elles peuvent réussir à concurrencer le marché tout en assurant l'intégration sociale des personnes⁴. Bien que l'exercice en soit tentant, ces deux façons de voir ne sont pas tenables. La première, misérabiliste, sous-estime leurs potentialités de développement et leur rôle politique. La seconde leur prête des vertus excessives. Même si les initiatives d'économie solidaire parviennent à concilier équité et efficacité, l'objectif n'est pas de se substituer au marché et encore moins à l'État, mais d'agir en étroite complémentarité.

L'analyse empirique de ces expériences et des mécanismes qui leur sont sous-jacents montre que l'économie solidaire ne se limite pas à des pratiques micro-locales et éphémères, mais qu'elle est bel et bien un moyen de faire face à l'épuisement des modes de régulation antérieurs. L'hybridation des ressources (marchandes, non marchandes et non monétaires) et la construction conjointe de l'offre et de la demande à partir d'espaces publics de proximité permettent une réarticulation de l'économique au social et au politique [Eme et Laville, 1994]. Ces deux mécanismes contribuent en quelque sorte à « démocratiser » l'économie et cette démocratisation emprunte plusieurs voies : la transformation des besoins collectifs en demandes sociales ou des problèmes en projets collectifs, reformulant par-là même la notion d'intérêt général [Bouchard *et alii*, 2000] ; la mise en place de formes inédites de partenariats public/privé, confortant ainsi la naissance d'une protection sociale pluraliste [Evers, 2000] ; l'apprentissage de la citoyenneté au sein de la société civile [Demoustier, 2001] comme dans l'entreprise [Lévesque, 1997] ; l'émergence de la pluriactivité et la recomposition des temps sociaux [Eme et Laville, 1994 ; Laville, 1999 ; Roustang *et alii*, 1996] ; et enfin, la création de réseaux de solidarité internationale et de nouvelles formes de coopération Nord/Sud [Favreau, 1999].

Nous proposons ici de nous centrer sur les enjeux de l'économie solidaire face aux inégalités entre sexes, question cruciale et curieusement peu étudiée jusqu'à présent. Il devient urgent d'analyser la place et le rôle des femmes dans ce mouvement en pleine émergence, les opportunités et les perspectives ainsi offertes, mais aussi les dangers et les écueils possibles.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE FACE AUX INÉGALITÉS ENTRE SEXES

Commençons par un premier constat. Au Nord comme au Sud, bon nombre de ces expériences sont animées par des femmes et destinées à des femmes. Face à la délicate conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, face à des responsabilités matérielles croissantes (du fait de l'augmentation du « coût » des enfants, d'un célibat en progression et de la persistance du chômage masculin), face aux difficultés d'accès à la propriété et au crédit, les femmes sont souvent les premières à se mobiliser et à s'auto-organiser. C'est le cas notamment dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition (groupements d'achat, épiceries sociales, restaurants, services de traiteur, cuisines collectives, banques céréalières), de la couture et de l'entretien du linge (laverie, retouche, repassage, magasin de mode), de la santé et des services de soin à autrui (garde d'enfants, soin aux personnes âgées), des relations avec les administrations et l'environnement institutionnel (services de médiation) du commerce, de la production et de l'artisanat, de l'épargne, du crédit et de l'assurance, de l'éducation et de la formation (alphabétisation, transferts de connaissances et de savoir-faire) et enfin de la culture et de la communication (espaces d'expression politique et culturelle).

Ces différentes expériences se présentent d'abord comme un moyen de soulager le quotidien des

⁴ Sur cette capacité à concurrencer le marché tout en assurant une certaine équité, voir l'analyse récente de B. Enjolras [2002].

femmes qui les animent, poussées avant tout par le besoin et la nécessité. L'allègement de leurs obligations par leur mise en commun et l'amélioration du quotidien sont un premier résultat en soi. Néanmoins le véritable enjeu nous semble résider au-delà. Toutes les études convergent sur ce point : faciliter l'accès des femmes à des activités génératrices de revenus ne suffit pas à garantir une égalité réelle. Celle-ci se heurte à trois principaux obstacles : le caractère multidimensionnel de la pauvreté, l'inadaptation des institutions et enfin l'inégale répartition des obligations familiales. Or les initiatives d'économie solidaire, qui créent des espaces intermédiaires entre le privé-domestique et la vie publique, entre le monétaire et le non-monétaire, remplissent, de fait, trois fonctions interstitielles majeures susceptibles de favoriser la levée de ces blocages. En premier lieu, elles jouent un rôle de justice de proximité, or celle-ci est essentielle face au caractère multidimensionnel de la pauvreté. En deuxième lieu, elles constituent des espaces de discussion, de réflexion et de délibération collectives ; elles se présentent en cela comme des modes d'accès à la parole publique pour des personnes qui en sont généralement dépourvues et à travers l'expression et la revendication collectives, elles peuvent participer à la transformation des institutions, qu'il s'agisse de la législation ou des normes sociales. En troisième lieu, elles contribuent à redéfinir l'articulation entre famille, autorités publiques, marché et société civile et elles participent à la revalorisation des pratiques réciproques ; or cette redéfinition et cette revalorisation doivent permettre de lutter contre les inégalités intrafamiliales en permettant aux femmes, mais aussi aux hommes, de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Le caractère multidimensionnel de la pauvreté et la nécessité d'une justice de proximité

Le premier obstacle auquel la marche vers une égalité réelle se heurte réside dans la complexité des trajectoires de pauvreté et leur caractère multidimensionnel. Réhabilitant l'idée de liberté substantive chère à Marx, des travaux récents, en particulier ceux d'Amartya Sen [1993, 1999, 2000], plaident en faveur d'un critère d'évaluation des inégalités et de la pauvreté capable d'apprécier la liberté réelle des personnes, autrement dit ce qu'elles sont réellement en mesure de faire et d'être. De fait, la liberté réelle ne saurait se résumer à une question de droits formels, de ressources monétaires ou encore de préférences personnelles. Les ressources monétaires ne garantissent pas l'accès à la dignité et au respect de soi. Les droits formels ne suffisent pas si l'on n'a pas les moyens ni même l'idée de s'en prévaloir. Enfin, les préférences n'ont guère de sens dans la mesure où elles résultent d'une construction sociale et culturelle. La pauvreté doit alors être appréhendée en termes d'insuffisance de droits et d'incapacité à les faire valoir ou à en prendre conscience. Certaines catégories de personnes, singulièrement les femmes (mais aussi les handicapés, les minorités ethniques) ont plus de mal à « convertir » leurs droits formels en de réelles potentialités, autant pour des raisons biologiques que sous l'effet de facteurs socioculturels comme la prégnance de normes sociales qui leur sont défavorables. Au sein de la catégorie « femme », les trajectoires sont elles aussi d'une très grande hétérogénéité. Indépendamment des différences de développement entre pays et entre milieux sociaux, dans un contexte socio-économique donné et à niveau de revenus égal, on observe une très forte disparité de situations, liée cette fois à l'histoire personnelle des femmes. La question de l'accès à la liberté réelle soulève finalement deux questions : celle de l'évaluation des déficits de liberté et celle de l'incomplétude des droits formels.

C'est pourquoi une *justice de proximité*, visant à pallier les lacunes d'une justice centralisée et standardisée et à la compléter, s'avère nécessaire afin de garantir l'accès à la liberté réelle. Cette complémentarité s'exerce de deux manières. Elle consiste en premier lieu à corriger les inégalités issues d'une mise en œuvre déficiente des droits, en aidant les femmes à mieux convertir leurs droits formels en droits réels. Elle consiste en second lieu à compléter ces droits, dont la neutralité s'avère insuffisante pour pallier les inégalités issues de leur trajectoire personnelle, de leur appartenance de sexe, de leur appartenance à un groupe social ou à un quartier défavorisé.

Dans certaines situations, un droit neutre et asexué ne peut qu'encourager les processus de différenciation inégalitaire là où comportements et stéréotypes maintiennent des logiques de domination. Faut-il pour autant plaider en faveur de politiques de discrimination positive ? En acceptant et en défendant les différences, ne risque-t-on pas d'encourager la formation d'entités séparées, susceptibles ainsi de renforcer la ségrégation du groupe dont on cherche par ailleurs à promouvoir l'émancipation ? Ne risque-t-on pas également d'accentuer davantage encore les différenciations économiques et sociales ? Ici en l'occurrence, n'est-ce pas le meilleur moyen d'affirmer une « infériorité » féminine et de renforcer les obligations des femmes ? Notre réponse est la suivante. Toute justice de proximité n'est légitime qu'à condition d'être articulée à une justice

globale, seule garante de l'intérêt général et d'une ouverture sur la société civile et plus encore, qu'elle participe à la définition de cet intérêt général, c'est-à-dire qu'elle s'accompagne d'une réflexion et d'interventions plus générales sur la nature et les causes des inégalités.

L'inadaptation des institutions et la nécessité du dialogue social

Le deuxième obstacle auquel la marche vers l'égalité réelle se heurte concerne l'inadaptation des institutions, qu'il s'agisse du droit ou des normes sociales. Dans certains pays, les femmes exigent d'abord leur reconnaissance juridique comme personnes humaines ayant des droits. Là où les législations existent, elles revendiquent le respect des droits et des moyens visant à assurer une mise en application effective. Quel que soit le chemin à parcourir, qu'il s'agisse de faire évoluer la législation ou de favoriser sa mise en application, compter uniquement sur l'action publique ne suffit pas. Deux conditions s'imposent : une participation accrue des femmes à la gestion des affaires publiques et une intervention publique en phase avec l'ensemble des acteurs de la société civile. Tout ce qui relève de la division sexuée des rôles ne peut être imposé et dépend de choix de société. Quel que soit le contexte, quand bien même les autorités publiques seraient en mesure d'intervenir, que ce soit par le biais de la réglementation ou de programmes publics, seul un dialogue social peut transformer les systèmes de représentations et l'imaginaire collectif. C'est l'unique moyen de lutter contre l'inertie des normes, relatives à la division sexuée des rôles, dont on sait à quel point elles résistent au changement. Comment susciter ce dialogue social ? Compter sur une mobilisation massive dans des formes traditionnelles d'engagement de type syndical, politique ou purement idéologique, est illusoire. Les personnes, et notamment les femmes, ont besoin d'engagements plus courts, tournés vers la résolution de problèmes concrets. C'est pourquoi des espaces publics de proximité, où chacun – et chacune – est amené à discuter et à débattre de problèmes qui le concernent dans sa vie quotidienne, peuvent être le véhicule de ce dialogue social.

L'inégale répartition des obligations familiales et la nécessité de revaloriser les pratiques réciproques

Le troisième obstacle concerne les inégalités intrafamiliales et plus spécifiquement l'inégale répartition des obligations familiales, qu'il s'agisse des soins aux personnes dépendantes (enfants et personnes âgées) ou des travaux domestiques. Les obligations familiales ont longtemps été considérées – et le sont toujours dans bon nombre de pays – comme relevant d'une responsabilité exclusivement familiale, et, de fait, exclusivement féminine. C'est au nom de cette responsabilité, érigée en véritable devoir, que la liberté individuelle des femmes a été sacrifiée – et continue de l'être – au nom de l'efficacité collective, leur contribution au capital humain étant considérée comme prioritaire par rapport à toute perspective de projet personnel. Malgré certaines avancées remarquables dans ce domaine et quels que soient les modèles sociaux, y compris ceux des pays scandinaves, la répartition des tâches demeure inchangée : les femmes continuent d'assumer la quasi-totalité des responsabilités à l'égard des personnes dépendantes, même lorsque l'État couvre une partie des besoins. Si l'on reconnaît que la liberté féminine a tout autant de valeur que la liberté masculine, alors il faut convenir en même temps qu'une partie des obligations familiales, en particulier la prise en charge des personnes dépendantes, est un bien public, au sens où elle profite à l'ensemble des contribuables [Folbre, 1997]. À refuser de l'admettre, on court le risque de se limiter à une liberté proclamée, certes, mais abstraite. La prise en charge de ce bien public suppose un partage des responsabilités entre la famille, les autorités publiques mais aussi le marché et la société civile d'une part, et de l'autre, un partage des responsabilités intrafamiliales, l'implication des hommes étant encore quasi inexistante. La revalorisation des pratiques réciproques est un moyen d'avancer dans cette voie.

Revaloriser les pratiques réciproques, cela signifie dépasser la spécificité sexuée de ces pratiques ; cela signifie également corriger notre manière de les appréhender et s'affranchir d'un certain nombre de catégories mentales, forgées par la pensée dite moderne, c'est-à-dire celle qu'ont connue les sociétés occidentales entre le XVII^e et le XIX^e siècles, mêlant rationalisme scientifique et progrès technique, reconnaissance des libertés personnelles, émergence de l'individu et construction des États de droit. Cette pensée moderne s'est construite sur une série d'oppositions qui se recoupent et se confortent mutuellement : marchand/non-marchand, public/privé, production/reproduction, égoïsme/altruisme, masculin/féminin. Cette pensée moderne nous décrit un monde trinaire, organisé en

trois sphères relativement étanches. La première, marchande, est composée d'individus mus par l'appât du gain et le souci exclusif de soi ; l'usage de la monnaie est précisément l'outil qui leur permet de s'affranchir de tout lien de subordination et de toute affectivité, supposée incompatible avec l'exercice de la raison. La deuxième, la sphère civique, regroupe des citoyens capables de dépasser leur propre condition et animés par le souci de la solidarité collective et du bien commun. La troisième, la sphère privée, celle de la famille, est celle d'individus soucieux avant tout du bien-être familial, l'usage de la monnaie étant banni, car supposé menacer la préservation de l'intimité. Il est relativement aisé de montrer à quel point la construction de ces trois sphères s'est faite de manière sexuée, les femmes étant garantes de l'espace privé-domestique, et, au nom de leur devoir familial, exclues des sphères marchandes et civiques.

Cette compartimentation souffre de deux défauts majeurs. Le premier résulte de l'attitude qui consiste à enfermer les comportements individuels dans des modèles standards et à les expliquer par un mobile d'action unique, en fonction du sexe et de l'espace où ils ont lieu. En général, les comportements sont animés par une pluralité de mobiles : les personnes, hommes ou femmes, ne sont pas motivées par la seule recherche de leur intérêt personnel, et ils ne sont ni des marionnettes manipulées par la tradition ou par les groupes dominants ni des moutons de Panurge. Quelle que soit leur appartenance de sexe, quel que soit l'espace où elles évoluent, les personnes aspirent pleinement à maîtriser leur propre destin, mais font également preuve d'un certain sens des responsabilités, ce qui les amène parfois à adapter leurs préférences en fonction des obligations qui leur sont imposées ; de même, elles sont capables d'altruisme, au sens où le souci d'autrui influence directement leur propre bien-être ; elles sont capables enfin d'engagement, c'est-à-dire d'assumer des actes qui dépassent leur propre situation et sont tournés vers l'intérêt collectif ou l'intérêt général⁵.

Le second problème consiste à attribuer à la monnaie des vertus qu'elle n'a pas. Georg Simmel, et d'autres avant lui comme Karl Marx ou encore Max Weber, ont décrit avec force et précision comment l'usage de la monnaie, en mesurant toute chose à une seule aune, abolit hiérarchies et privilèges statutaires, mais aussi dissout les liens sociaux et fonde une société basée sur le calcul et la rationalité froide. Or l'analyse des pratiques monétaires montre à quel point ce caractère impersonnel et anonyme de la monnaie n'est finalement qu'une illusion. C'est évident dans les sociétés qui n'ont pas vécu ce qu'il est convenu d'appeler la modernité : la distinction marchand/non-marchand n'a guère de sens, pas plus que celle entre comportements « affectifs » et comportements « intéressés ». Mais c'est vrai aussi dans les sociétés imprégnées par cette pensée moderne : une analyse fine des comportements d'échange met en évidence combien l'usage de la monnaie relève de considérations sociales, et montre que solidarité et échange monétaire ne sont pas forcément antinomiques [Zelizer, 1994, 2002]. L'enjeu n'est pas seulement d'ordre théorique : reconnaître la dimension sociale et culturelle des usages de la monnaie offre de nouvelles pistes pour penser la question de la monétarisation et de la marchandisation des prestations de soin à autrui.

ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET ESPACES DE MÉDIATION

Face à ces trois exigences – justice de proximité, dialogue social, redéfinition du partage des tâches entre famille, autorités publiques, marché et société civile –, il semble incontournable de dépasser les frontières usuelles entre les domaines monétaire et non monétaire, et entre le domaine des intérêts particuliers (domaines privé-domestique et marchand) et celui de l'intérêt général (domaine public). C'est en ce sens que l'économie solidaire peut être un véritable ressort du processus d'égalité entre les sexes. D'une part, en favorisant l'émergence d'espaces locaux de médiation entre les différents domaines évoqués plus haut, rendant ainsi possible une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle. D'autre part, en s'appuyant sur ces espaces de discussion pour exprimer des revendications et faire pression sur les autorités publiques.

Au Sud : faciliter l'accès aux droits économiques et sociaux de base

Au Sud, ces espaces de médiation font très souvent partie du quotidien des femmes, habituées dès leur plus jeune âge à se regrouper et à s'entraider afin d'assumer leurs obligations domestiques, agricoles, rituelles ou encore religieuses. Au fil du temps, les activités collectives se sont transformées

⁵ Voir en particulier les travaux de J. Elster [1986], A. Hirschman [1986, 1995], A. Sen [1993].

et diversifiées. L'enracinement social et religieux des groupements subsiste, tout en s'élargissant de plus en plus vers des activités génératrices de revenus. On assiste à la mise en place de circuits de financement spécifiquement féminins, ainsi qu'à de véritables filières commerciales où les femmes règnent en maîtres. L'appartenance au groupe permet aux femmes de réunir un capital de départ, d'effectuer des achats groupés, de négocier les prix et de limiter les déplacements. Les groupes jouent également un rôle d'intermédiaire avec l'environnement institutionnel. Avec les autorités locales, auprès desquelles les femmes parviennent à revendiquer des droits, parfois quelques moyens ; mais aussi et surtout avec le milieu de l'aide au développement, en particulier dans le domaine de l'accès au crédit : en s'organisant en groupes de caution mutuelle, les femmes réussissent à accéder à des financements, inaccessibles sinon, et à donner ainsi plus d'ampleur à leurs activités commerciales. Espaces privilégiés d'intimité et de sociabilité et donc d'existence féminine, les groupes féminins apparaissent désormais comme des supports d'émancipation individuelle, voire comme de véritables modes d'accumulation économique et d'accès au pouvoir.

Il importe de soutenir leur développement en reconnaissant pleinement leurs potentialités mais aussi leurs limites. Non seulement ces groupes peuvent être antidémocratiques et exclusifs, mais plus encore, leur action, aussi juste et efficace soit-elle, ne saurait suffire à pallier la fragilité et les carences, dans certains cas l'absence, des États de droit. Elle ne saurait suffire non plus à justifier le rétrécissement de l'aide publique internationale où encore à occulter le caractère inégalitaire des échanges internationaux. En même temps, l'enjeu de l'économie solidaire est décisif : c'est le seul moyen pour les femmes d'accéder à des droits fondamentaux en matière de santé, d'éducation et d'activités génératrices de revenus, notamment par le biais de l'accès au crédit.

Au Nord : favoriser un accès à l'emploi qui ne soit pas source de nouvelles inégalités

Au Nord, ces espaces intermédiaires ne font qu'émerger, sous la forme par exemple de services collectifs de proximité, de restaurants de quartier, de cercles d'emprunteuses et de créatrices d'entreprises ou tout simplement de lieux d'échanges autour de sujets de la vie quotidienne. Nos observations montrent que, bien au-delà d'actions ponctuelles, ces espaces aident les femmes à être davantage actrices de leur vie et à retrouver une certaine dignité. Ils autorisent la construction d'une identité, non pas héritée et imposée par la norme et les traditions, mais choisie et revendiquée. La médiation se révèle particulièrement nécessaire face aux tensions rencontrées par la construction de l'identité féminine : le statut d'individu autonome, décidant de sa vie à l'égal de l'homme, auquel les femmes ont désormais le droit d'accéder, est-il compatible avec celui de mère oblatrice, pourvoyeuse de bonheur et de confort, imposé aux femmes durant des millénaires ? Est-ce légitime qu'une mère de famille monoparentale soit « assistée » pour élever ses enfants ? Face aux questions posées par l'existence de plus en plus fréquente de formes familiales « atypiques », ces espaces se présentent comme des lieux de discussion et de dialogue ; la rencontre et l'échange permettant d'apaiser les sentiments de honte et de culpabilité. Ces espaces autorisent ensuite une familiarisation ou une refamiliarisation avec la réciprocité, sans laquelle aucune vie en groupe ni en société n'est possible. L'appartenance à un collectif approuvant et validant ses choix autorise l'adoption de normes compatibles avec l'élaboration de projets personnels et, par conséquent, atténue les conflits internes auxquels les femmes sont confrontées. Enfin, ces espaces permettent de donner du sens à un environnement institutionnel de plus en plus complexe. Ils rétablissent un lien entre cet environnement et le « monde vécu » des femmes. Les informations nécessaires aux démarches de la vie de tous les jours acquièrent du sens ainsi qu'une certaine légitimité.

Au-delà de l'amélioration du quotidien, l'économie solidaire est une voie possible pour penser le partage du travail et la réduction du temps de travail – présentés aujourd'hui comme l'une des clefs du plein-emploi – sans renforcer les inégalités préexistantes. Et par le biais des services de proximité, l'économie solidaire offre une opportunité inédite pour redéfinir le partage des obligations familiales, notamment, sans raviver des formes de servilité dont les femmes ont péniblement réussi à se sortir.

QUEL RÔLE SOCIÉTAL ?

Le risque incessant serait que l'économie solidaire ne soit finalement qu'un subterfuge néolibéral se traduisant par un désengagement public encore plus prononcé. Si ce risque a de quoi inquiéter dans les pays qui ont su de doter d'un État de droit, il devient effrayant dans ceux qui peinent à en construire un. Concernant les femmes, ce danger est d'autant plus prononcé. Bon nombre d'expériences d'économie solidaire visent la prise en charge d'activités de proximité traditionnellement dévolues aux femmes ; ces expériences sont donc pour l'instant animées en grande partie par des femmes et pour des femmes. S'en tenir à des actions localisées et disséminées sans interroger les fondements structurels de l'inégalité aurait alors pour effet de renforcer encore davantage le caractère féminin de ces activités de proximité. Or si l'économie solidaire doit avoir un sens et mérite que l'on s'y intéresse, ce n'est pas seulement pour les actions qu'elle mène au quotidien, c'est aussi, et peut-être surtout, par sa capacité à contribuer à des changements institutionnels plus favorables aux femmes, contribution qui passe tant par leur participation à l'élaboration de politiques publiques que par leur aptitude à faire évoluer les systèmes de représentations.

Ce rôle sociétal, nous l'avons vu, est balbutiant. Son avenir dépend d'abord de la manière dont l'économie solidaire, en son sein, reconnaîtra l'enjeu des inégalités entre sexes à sa juste valeur, ce qui n'est pas encore systématiquement le cas. Elle dépend ensuite de la capacité de contribution de l'économie solidaire dans son ensemble à la définition de l'intérêt général. La mise en œuvre d'une justice sociale réellement pluraliste ne s'est probablement jamais révélée aussi nécessaire et complexe à la fois. Face à l'internationalisation des économies, force est d'admettre, aujourd'hui bien plus qu'hier, la perte de souveraineté des États, quels qu'ils soient, et leur difficulté à s'imposer, dans le domaine du marché comme celui de la protection sociale. Les interlocuteurs ne sont plus les mêmes : dans bon nombre de domaines, ce ne sont pas les États qu'il faut convaincre, mais des formes supranationales d'autorité publique telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi que les grandes entreprises. Dans de telles conditions, la société civile ne peut se faire entendre que si elle s'internationalise.

Et dans le même temps – et c'est là tout le paradoxe – ces pratiques n'ont probablement jamais été autant particularisées, fragmentées, et donc peu aptes à représenter l'intérêt général. La spécificité des pratiques associatives contemporaines – dont les pratiques féminines décrites dans cet ouvrage font partie – tendent à être beaucoup plus spécialisées et monofonctionnelles que les générations antérieures. Comme l'indique Alain Caillé, c'est ce qui fait à la fois leur force et leur faiblesse. Leur force, puisque c'est précisément en répondant à des besoins étroitement ciblés et socialisant des problèmes privés qu'elles parviennent à mobiliser leurs membres, davantage attirés par des formes ponctuelles et concrètes d'engagement. Leur faiblesse, au sens où cette spécialisation, ce particularisme, ne leur donnent guère de crédibilité pour participer au débat sur l'intérêt général. D'où la proposition de l'auteur en faveur « *d'associations civiles civiques* », dont la raison d'être consisterait précisément à construire une société civile, et une société civile d'envergure internationale : elles n'auraient pas pour mission de répondre à tel ou tel besoin particulier, mais « *la mise en place des conditions d'apparition, de déploiement et de succès de l'engagement associatif en général* » [Caillé, 2001, p. 203].

Croire en la possibilité de telles pratiques associatives suppose de miser sur la capacité de l'esprit associationniste à « *se transcender lui-même* », à dépasser non seulement les frontières géographiques mais plus encore les intérêts de tel ou tel groupe, et donc à imaginer « *des règles de fonctionnement substantielles de coexistence conflictuelle entre les particularismes les plus divers* » [ibid.]. Cette hypothèse n'est pas complètement utopique. Plusieurs événements récents annoncent l'émergence d'une société civile au niveau européen [Dacheux, 2001] et on fait le même constat au niveau international : en témoignent par exemple les conférences portant sur l'économie sociale et solidaire qui se succèdent depuis celle qui s'est tenue à Ostende en 1997, l'organisation régulière de contre-sommets à ceux du G8 ou de l'Organisation mondiale du commerce ou encore la naissance de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire dans

laquelle a été construit un pôle de socioéconomie de la solidarité [Favreau et Tremblay, 2001]. Chacune de ces initiatives tente de concilier, pour l'instant de manière plus ou moins réussie, les aspirations et les revendications d'une multitude de groupes, dont les groupes et les réseaux féministes, en particulier les réseaux internationaux mentionnés dans le dernier chapitre.

Pour autant, il serait naïf, à l'instar de bon nombre de penseurs de la tradition libérale, de croire en la capacité spontanée des personnes à organiser un pluralisme efficace et représentatif de l'ensemble des groupes sociaux [Kymlicka, 1999]. L'accès à l'espace public, on le sait, est foncièrement inégalitaire, et cette forme d'inégalité se cumule avec les autres : bien souvent, les pauvres et les femmes figurent parmi les plus mal lotis. Si l'on admet que la liberté d'expression et tout autant nécessaire que la liberté économique, si l'on admet également que cette liberté d'expression ne se résume pas à l'exercice d'une démocratie représentative mais suppose celui d'une démocratie *participative*, capable de favoriser la délibération, la formulation et l'expression des besoins, alors il est de la responsabilité des États de corriger ces inégalités face à la parole publique. Le besoin d'État n'a probablement jamais été aussi nécessaire, mais sous d'autres formes. L'avenir de l'économie solidaire dépend précisément de sa reconnaissance par les États et les organisations internationales. Il appartient aux acteurs de l'économie solidaire de poursuivre leurs actions, leurs revendications ainsi que leurs efforts d'unité, mais il est du ressort des autorités publiques d'appuyer sans plus attendre ces efforts sans en attendre des résultats tangibles, ce qui suppose de reconnaître qu'elles ont elles-mêmes besoin de cette force de contestation pour être à la fois plus justes et plus efficaces.

Éléments de bibliographie

AFFICHARD J., FOUCAULT J.-B. de, (eds), 1995, *Pluralisme et équité. La justice sociale dans les démocraties*. Paris : Éditions Esprit.

ARCHAMBAULT É., 1996, *Le secteur sans but lucratif. Associations et fondations en France*. Paris : Economica.

BOUCHARD M., BOURQUE G., LÉVESQUE B., 2000, « L'évaluation de l'économie sociale dans la perspective de nouvelles formes de régulation socio-économique de l'intérêt général », *Cahiers du CRISES*, n°0013.

CAILLÉ A., 2001, « La société civile mondiale qui vient », in : LAVILLE J.-L. et alii, p. 183-208.

CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE, 2000, *Plein emploi. Rapport de Jean Pisani-Ferry*. Paris : La Documentation française.

—1999a, *Emplois de proximité. Rapport de Gilbert Cette*. Paris : La Documentation française.

—1999b, *Égalité entre femmes et hommes : aspects économiques. Rapport de Béatrice Majnoni d'Intignano*. Paris : La Documentation française.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN, 2001, *Réduction du temps de travail : les enseignements de l'observation. Rapport de la Commission présidée par Henri Rouilleaut*. Paris : La Documentation française.

DACHEUX E., 2001 « Les associations dans l'espace public européen », in : LAVILLE J.-L. et alii., pp. 165-182.

DEFALVARD H., GUIENNE V., (eds), 1998, *Le partage du travail. Bilan et perspectives*. Paris : Desclée de Brouwer, (coll. « Sociologie économique »).

DEFOURNY J., DEVELTERE P., FONTENEAU B., (eds), 1999, *L'économie sociale au Nord et au Sud*. Bruxelles : De Boeck Éditions.

DEMOUSTIER D., 2001, *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*. Paris : Syros (coll. « Alternatives économiques »).

ELSTER J., 1986, *Le laboureur et ses enfants. Deux essais sur les limites de la rationalité* [States that Are Essentially By-products. Imperfect Rationality : Ulysses and the Sirens, 1983], trad. A. Gershanfeld. Paris : Éditions de Minuit.

EME B., LAVILLE J.-L., (eds), 1994, *Cohésion sociale et emploi*, Paris : Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »).

ENJOLRAS B., 2002, *L'économie solidaire et le marché*. Paris : L'Harmattan.

EPHESIA (collectif), 1995, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris : La Découverte, 740 p.

- EVERS A., 2000, « Les dimensions sociopolitiques du tiers secteur », *Sociologie du travail*, n°4, vol. 42, octobre-décembre, p. 567-585.
- FAVREAU L., 1999, « Économie sociale et mondialisation : une perspective globale », in : Defourny et alii, p. 241-256.
- 1997, « L'économie sociale mise en perspective: renouvellement au Nord et émergence au Sud », *Cahiers du CRISES*, n°9707.
- FAVREAU L., TREMBLAY D., 2001, « Conjoncture internationale, société civile, économie sociale et solidaire dans une perspective Nord/Sud », *Cahiers du CRISES*, n°0114.
- FAYET-SCRIBE S., 1990, *Associations féminines et catholicisme. XIX^e-XX^e siècle*. Paris : Éditions Ouvrières.
- FOLBRE N., 1997, *De la différence des sexes en économie politique*, trad. E. Ochs (recueil de textes). Paris : Éditions Des femmes.
- GUERIN I., 2003, *Femmes et économie solidaire*, Paris : Éditions La Découverte (MAUSS /CRIDA).
- 2000, *Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2.
- HABERMAS J., 1992, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* [Strukturwandel der Öffentlichkeit, 1962], trad. M. B. de Launay. Paris : Payot.
- 1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, trad. J.-M. Ferry et J.-L. Schlegel. Paris : Fayard.
- HIRSCHMAN A. O., 1995, *Défection et prise de parole. Théories et applications* [Exit, voice and loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations and States, 1970], trad. Cl. Besseyrias. Paris : Fayard.
- 1986, *Vers une économie politique élargie*, trad. A. O. Hirschman et I. Chopin (recueil de textes). Paris : Éditions de Minuit (coll. « Le sens commun »).
- KYMLICKA W., 1999, *Les théories de la justice. Une introduction* [Contemporary Political Philosophy. An Introduction, 1992], trad. M. Saint Upéry. Paris : La Découverte.
- LAVILLE J.-L., 1999, *Une troisième voie pour le travail*. Paris : Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »).
- (ed), 1994, *L'économie solidaire : une perspective internationale*. Paris : Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »).
- LÉVESQUE B., 1997, « Démocratisation de l'économie et économie sociale: un scénario radical pour de nouveaux partages », *Cahiers du CRISES*, n°9705.
- LÉVESQUE B., BOURQUE G., FORGUES E., 2001, *La nouvelle sociologie économique, originalité et diversité des approches*. Paris : Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »).
- MARUANI M., (ed), 1998, *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*. Paris : La Découverte (coll. « Recherches »).
- MAUSS M., 1993, *Sociologie et anthropologie*, préface Georges Gurvitch, introduction Claude Lévi-Strauss. Paris : PUF, [1^{re} éd. 1950].
- MÉDA D., 2001, *Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles*. Paris : Flammarion.
- 1995, *Le travail. Une valeur en voie de disparition*. Paris : Éditions Aubier.
- MILL J. S., 1975, *L'asservissement des femmes* [Subordination of Women, 1869], trad. et préface M.-F. Cachin. Paris : Petite Bibliothèque Payot.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ, 2002, *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*. Paris : La Documentation française.
- 1999, *L'aide à domicile et les employés de maison*. Paris : La Documentation française (coll. « Prospective, formation, emploi »).
- RAWLS J., 1987, *Théorie de la justice* [A Theory of Justice, 1971], trad. C. Audart. Paris : Éditions du Seuil.
- ROUSTANG G., LAVILLE J.-L., EME B., MOTHÉ D., PERRET B., 1996, *Vers un nouveau contrat social*, Paris: Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »).
- SEN A. K., 2000a, *Repenser l'inégalité* [Inequality reexamined, 1992], trad. P. Chelma. Paris : Seuil.
- 2000b, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté* [Development as Freedom, 1999], trad. M. Bessières. Paris : Odile Jacob.

- 1999, *L'économie est une science morale*, textes choisis et trad. M. Saint Upéry. Paris : La Découverte (coll. « Cahiers libres »).
- 1993, *Éthique et économie* [On Ethics and Economics, 1987], trad. S. Marnat. Paris : PUF (coll. « Philosophie morale »).
- SERVET J.-M., GUÉRIN I. (eds), 2002, *Rapport du Centre Walras 2002. Exclusion et liens financiers*. Paris : Economica.
- SILVERA R., 2002, *Articuler vie familiale et vie professionnelle en Europe. Un enjeu pour l'égalité*. Paris : la Documentation française (coll. « Droits des femmes »).
- STEINER Ph., 1999, *La sociologie économique*. Paris : La Découverte (coll. « repères »).
- SWEDBERG R., 1994, *Une histoire de la sociologie économique* [1987]. Paris : Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »).
- ZELIZER V. A.,
- 2002, « La construction des circuits de commerce : note sur l'importance des circuits personnels et impersonnels », *in* : Servet et Guérin (eds), p. 425-430.
- 1994, *The social meaning of money*. New York : Basic Books.